



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/ECE/1319
15 février 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE
Cinquantième session
(Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire)

COOPERATION ET COORDINATION DES ACTIVITES AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS
ET INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET DES GROUPEMENTS SOUS-REGIONAUX

Note du Secrétaire exécutif

1. Depuis sa quarante-neuvième session, la Commission et son secrétariat, donnant suite aux dispositions de la décision O (45) et d'autres décisions importantes, ont continué à intensifier la coopération et la coordination de leurs activités avec d'autres organisations et institutions internationales, notamment avec les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies. Cette coopération et cette coordination continuent d'occuper une place importante dans les méthodes de travail de la Commission et ont pour but d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources et des compétences et d'éviter un chevauchement des activités. Le grand nombre d'organisations avec lesquelles la CEE coopère témoigne de son double rôle d'organisme des Nations Unies et d'organe régional coopérant étroitement avec d'autres institutions européennes.

2. La présente note comprend trois parties. La première contient un compte rendu des aspects les plus importants de la coopération de la CEE avec ses principaux partenaires dans la région, à savoir l'Union européenne et la Commission européenne, l'OCDE, l'OSCE (CSCE), la BERD, le FMI, la Banque mondiale, le Conseil de l'Europe et l'Organisation mondiale du commerce (GATT). La deuxième partie décrit les principaux domaines de coopération avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La troisième partie concerne la coopération de la CEE avec les groupements sous-régionaux, de plus en plus nombreux, qui ont été créés récemment dans la région.

A. COOPERATION DE LA CEE AVEC SES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Union européenne et Commission européenne

3. La CEE coopère avec l'**Union européenne** et la **Commission européenne** dans tous ses domaines d'activité. Les principaux aspects de cette coopération depuis la quarante-neuvième session de la Commission sont présentés ci-après.

Direction exécutive et gestion

4. Le Secrétaire exécutif s'est rendu au siège de la Commission européenne en novembre 1993 et a l'intention d'y retourner en mai 1995. Il a été reçu par le Commissaire aux relations politiques extérieures et par d'autres hauts fonctionnaires. En novembre 1994, il a organisé un déjeuner à l'intention des ambassadeurs des pays membres de l'Union européenne. Le bureau du Secrétaire exécutif continue de collaborer étroitement avec la Commission européenne.

Environnement

5. La Commission européenne participe régulièrement aux réunions du Groupe de travail CEE composé de hauts fonctionnaires pour le processus "Un environnement pour l'Europe" et coopère activement à l'élaboration du programme "Un environnement pour l'Europe". Elle a financé à hauteur de 100 000 écus environ les services des consultants appelés à élaborer le programme et offert quelque 300 000 écus au Gouvernement bulgare pour l'aider à organiser la Conférence ministérielle de Sofia "Un environnement pour l'Europe" en octobre 1995.

6. La Communauté européenne (CE), en sa qualité de Partie à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, participe régulièrement aux sessions de l'Organe exécutif et de ses organes subsidiaires et contribue au financement (3,33 % du budget) de la coordination internationale de la surveillance, de la modélisation et de l'évaluation de la pollution atmosphérique en Europe (EMEP).

7. En règle générale, les pays de la Communauté ont utilisé la Convention pour étendre le champ d'application de certains règlements et de certaines normes communautaires tout en mettant à profit sa dynamique pour faire évoluer la situation au sein de la Communauté. Cet équilibre devrait être maintenu. L'insuffisance des ressources mises à la disposition du secrétariat pour les activités techniques explique la coopération avec la Communauté européenne et, en particulier, avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) dans les domaines techniques.

Transports

8. La CEE a participé à plusieurs réunions de la Commission européenne consacrées au développement des Réseaux transeuropéens de transport routier, ferroviaire et combiné. Par ailleurs, elle participe régulièrement aux sessions du Groupe de travail des transports du G-24 afin de contribuer à l'aide fournie aux pays d'Europe centrale et orientale, et siège au Comité directeur du suivi de la deuxième Conférence paneuropéenne des transports.

La Commission européenne est très présente dans la quasi-totalité des domaines d'activité de la CEE intéressant les transports intérieurs et joue un rôle important dans l'élaboration, sous les auspices du Comité des transports intérieurs, des conventions et accords internationaux se rapportant à l'infrastructure et à la réglementation.

9. Les principaux domaines techniques dans lesquels la CEE coopère avec l'Union européenne sont : la définition de critères communs relatifs aux goulets d'étranglement, aux liaisons manquantes et à la qualité du service sur les réseaux d'infrastructure; l'établissement de conditions uniformes concernant la sécurité et l'environnement pour la construction des véhicules routiers; les problèmes douaniers intéressant les transports; le transport des marchandises dangereuses; les statistiques des transports et l'établissement d'un questionnaire commun sur ces statistiques. La Commission européenne a joué un rôle important dans l'organisation de la Conférence sur les transports et l'environnement.

Statistiques

10. La coopération entre la CEE et la Commission européenne dans le domaine des statistiques est fondée sur le partenariat :

- Eurostat utilisera les fonds consacrés au programme TACIS pour financer la participation des Etats de l'ex-Union soviétique à la réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens de 1995;
- Eurostat utilise les fonds alloués au programme PHARE pour financer la participation des pays d'Europe centrale et orientale à une dizaine de réunions organisées par la Conférence dans différents domaines des statistiques en 1994 et 1995;
- Eurostat a accepté de verser cette année environ 30 000 dollars des Etats-Unis pour aider le secrétariat à effectuer des travaux importants dans les domaines suivants : statistiques concernant les femmes, recensements de la population et statistiques du revenu des ménages;
- En 1994 et 1995, Eurostat et la CEE organisent conjointement neuf réunions portant sur les registres des activités industrielles et commerciales, les questions méthodologiques concernant les statistiques de l'environnement, les statistiques des déchets et du recyclage, les statistiques agricoles, les statistiques des migrations, les statistiques des services, les recensements de la population, le SCN et les comparaisons internationales des prix;
- Eurostat est un membre actif du Bureau de la Conférence des statisticiens européens;
- Eurostat collabore activement avec le secrétariat au sein de plusieurs groupes de travail intersecrétariats, le principal objectif étant d'améliorer la coordination dans certains domaines des statistiques;

- Eurostat et la CEE (ainsi que d'autres organisations internationales) utilisent actuellement des questionnaires communs pour recueillir des statistiques dans différents domaines (énergie, migrations internationales, ..). Ces activités ont considérablement allégé, pour les pays, la tâche de communication de renseignements;
- Eurostat et la CEE préparent conjointement deux publications de statistiques (sur les femmes et sur l'environnement) et pourraient à l'avenir élaborer de même une publication sur les statistiques du logement;
- Eurostat, la CEE et l'OCDE participent activement aux réunions annuelles sur l'examen conjoint du programme, dont le principal objectif est de coordonner les activités statistiques internationales dans la région.

Facilitation du commerce

11. La Commission européenne participe aux activités du Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international et abrite le secrétariat du Comité EDIFACT pour l'Europe occidentale.

Analyse économique

12. La coopération avec la Commission européenne se présente principalement sous la forme de contacts individuels entre le secrétariat de la CEE et la DG-II.

Energie

13. Le secrétariat renforce les contacts qu'il a établis avec le Directeur général pour l'énergie ainsi qu'avec le Directeur général de la CCE responsable de la coopération internationale (services chargés des programmes internationaux d'assistance aux pays d'Europe centrale et orientale : PHARE, TACIS, THERMIE) au sujet de certaines activités et de certains projets.

14. Depuis l'application d'importantes réformes politiques par les pays d'Europe centrale et orientale, ces contacts ont parfois débouché sur une action concrète et concertée. S'il est vrai que la CEE est à l'origine de la plupart des idées ambitieuses en matière de coopération avec ces pays, c'est l'Union européenne qui finance l'exécution des projets.

15. Dans certains cas, il semble que la CCE a, dans ses programmes PHARE et TACIS, retenu des projets élaborés à l'origine par la CEE sans reconnaître à leur juste valeur les travaux préparatoires effectués par celle-ci. Toutefois, il ressort de l'examen des dossiers relatifs aux contacts établis avant 1994 que la CEE aurait pu rechercher plus activement des moyens de financer ses activités.

16. Des représentants de la Communauté européenne ont également participé aux manifestations organisées par la CEE. La plupart d'entre eux appartenaient à la délégation permanente à Genève, d'où le caractère limité des contributions techniques de la Commission à ces manifestations.

17. La CCE a joué un rôle très actif au Colloque de la CEE sur les techniques propres d'utilisation du charbon (mai 1993, Helsinki). Un atelier conjoint, organisé à Bruxelles en octobre 1993, a porté sur la possibilité de lancer de nouvelles activités économiques dans les régions charbonnières d'Europe centrale et orientale et dans la CEI. Le secrétariat a assisté à la Conférence de l'Union européenne sur la nouvelle situation énergétique dans la région de la mer Noire (mai 1994, Chalkidiki, Grèce). Des rencontres ont eu lieu à Bruxelles pour étudier la possibilité d'élaborer des programmes communs et le financement par l'Union européenne des activités de coopération technique définies par la CEE (financement d'un centre de production de gaz, financement et gestion conjointe de programmes portant sur l'efficacité énergétique et les techniques propres d'utilisation du charbon). Des consultations concernant la Charte européenne de l'énergie et son Protocole sur l'efficacité énergétique sont organisées régulièrement.

18. La restructuration de l'industrie du charbon et ses conséquences régionales et sociales : en 1994, la CEE a été invitée à Strasbourg pour participer et contribuer à une session extraordinaire consacrée à la reconversion des régions minières. Elle a aidé le Parlement européen à obtenir des autorités régionales des pays d'Europe orientale, en particulier la Fédération de Russie, qu'elles participent à cette manifestation. Des activités communes sont envisagées dans ce domaine dans un proche avenir.

Développement du commerce international

19. Le secrétariat entretient des relations de travail dans les domaines liés au commerce et aux IED avec les différentes directions de la Communauté européenne et échange des renseignements sur les questions d'intérêt mutuel.

Industrie et technologie

20. L'"Etude comparée de la législation applicable à l'industrie chimique dans les pays membres de la CEE" est financée par l'Union européenne et l'AELE. Elle est menée sous l'égide de la CEE et à l'aide du système de base de données LEGICHIM de l'Union européenne, qui, à ce jour, ne porte que sur la législation applicable au sein de l'Union. L'étude permettra d'étendre ces données à tous les Etats membres de la CEE pour harmoniser les législations qui y sont appliquées et, en particulier, pour aider les pays nouvellement industrialisés à élaborer une législation applicable à l'industrie chimique qui soit compatible avec les législations en vigueur dans le reste de la région de la CEE, facilitant ainsi les rapports entre les pays, notamment en ce qui concerne le transfert de technologie, le commerce et l'environnement.

21. Un comité directeur regroupant des représentants de l'Union européenne et de plusieurs autres organes a publié un rapport intitulé "L'industrie sidérurgique en Europe". Pour établir ce rapport, auquel ont participé l'industrie et des représentants des gouvernements de (huit) pays en transition, on a mis en commun les connaissances, les réseaux de relations et les ressources de chaque organisation. Ce rapport est le premier du genre. Certes, il ne contient pas de recommandations spécifiques, mais il indique clairement dans quel sens la situation évoluera ainsi que les conséquences économiques et sociales de cette évolution (par exemple la perte de 300 000 emplois dans le secteur sidérurgique en Europe centrale et orientale). Le rapport a été présenté lors d'une conférence que les

organisations susmentionnées ont organisée conjointement à Cracovie en avril 1994. L'étude sera actualisée tous les deux ans. Compte tenu du succès du rapport, on a lancé la seconde phase du projet relative aux possibilités de coopération sur le plan international dans le secteur sidérurgique.

22. La CEE a organisé un séminaire pour présenter à ses Etats membres le nouveau système PRODCOM que l'Union européenne a établi pour harmoniser les statistiques de la production et du commerce, qui, jusqu'ici, étaient rarement comparables. En principe, PRODCOM sera mis en service en 1996.

23. D'importantes activités de coopération avec l'Union européenne ont trait à l'élaboration de directives concernant la biotechnologie dans le cadre des programmes scientifiques, techniques et de normalisation.

Agriculture et bois

24. L'Union européenne et la Commission européenne ont participé à la plupart des sessions du Comité de l'agriculture et du Comité du bois et de leurs organes subsidiaires. Dans le domaine des statistiques, la coopération est institutionnalisée : des groupes de travail intersecrétariats coordonnent les activités statistiques portant sur des sujets intéressant l'agriculture (avec la FAO, l'OCDE et Eurostat) ainsi que sur le bois et la foresterie (au stade actuel, avec Eurostat et la FAO).

Etablissements humains

25. Dans ses travaux relatifs à des directives relatives à l'administration des biens fonciers, le Comité des établissements humains de la CEE coopère avec le programme PHARE de l'Union européenne. Une étude de cas portant sur la mise en place d'un système d'enregistrement des biens immobiliers en Hongrie avec le concours du programme PHARE sera jointe aux directives. Un atelier conjoint (Hongrie/PHARE-UE/CEE) sur le cadastre et les systèmes d'enregistrement des biens immobiliers s'est tenu à Budapest (Hongrie) en novembre 1994.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

26. La coopération de la CEE avec l'OCDE porte sur un grand nombre d'activités. On trouvera ci-après un exposé des principaux aspects de cette coopération au cours de l'année écoulée.

Direction exécutive et gestion

27. Le Secrétaire exécutif, qui s'est rendu au siège de l'OCDE en novembre 1993, continue d'entretenir, avec ses principaux collaborateurs, des relations étroites avec le Cabinet du Secrétaire général et de hauts fonctionnaires de l'OCDE.

Environnement

28. L'OCDE et la CEE coopèrent pour étendre à l'ensemble de la région les systèmes et pratiques mis au point par l'OCDE à l'intention de ses pays membres, en particulier dans le domaine de la gestion écologiquement

rationnelle des produits chimiques dangereux, des instruments économiques et des études nationales de performance environnementale. Une deuxième réunion spéciale sur la gestion des produits chimiques dangereux a été organisée à Vienne en octobre 1994. La CEE collabore aux trois études pilotes de l'OCDE consacrées à la performance environnementale en Pologne, en Bulgarie et au Bélarus. Un atelier portant sur ces études a été organisé à Genève (mai 1994) en étroite collaboration avec l'OCDE.

29. Les réunions conjointes des bureaux du Comité des politiques de l'environnement de la CEE et du Comité des politiques d'environnement de l'OCDE continuent d'avoir lieu chaque année, attestant ainsi le succès de la gestion concertée.

30. Un atelier sur les accidents chimiques, organisé en coopération avec l'OCDE, s'est tenu à Divonne-les-Bains (France) les 6 et 7 février 1995. Il avait pour principal objectif d'aider les pouvoirs publics et les entreprises, en particulier dans les pays en transition, à renforcer leur capacité en ce qui concerne la prévention des accidents industriels et les mesures à prendre pour s'y préparer et y faire face. Les participants à l'Atelier ont étudié, d'une part, les moyens permettant d'associer l'industrie chimique à l'application de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels afin d'améliorer la sécurité industrielle globale dans la région de la CEE et, d'autre part, la façon dont on peut améliorer la coordination des programmes de sécurité chimique dans le cadre d'autres organisations et institutions internationales en vue d'atteindre cet objectif.

Transports

31. La coopération de la CEE avec l'OCDE porte principalement sur l'établissement d'un système international de classification et d'étiquetage des marchandises dangereuses, en application des dispositions du chapitre 19 d'Action 21. L'OCDE participe également aux travaux préparatoires de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement de 1996.

Statistiques

32. L'OCDE fournit une importante assistance technique, en particulier en ce qui concerne la comptabilité nationale, à presque tous les pays en transition. Le secrétariat collabore très étroitement avec eux dans ce domaine, par exemple en organisant conjointement des réunions spéciales.

33. Le secrétariat et l'OCDE utilisent des questionnaires communs (par exemple des questionnaires sur les statistiques de l'énergie) et partagent des données dans d'autres domaines. La collecte de données sur les statistiques économiques se fait en étroite coordination avec l'OCDE.

34. Les programmes de travaux statistiques de la CEE, de l'OCDE et d'autres organisations font l'objet d'une étroite coordination grâce à un certain nombre de mécanismes formels et informels. Le responsable des statistiques à l'OCDE a le statut d'observateur permanent auprès du Bureau de la Conférence des statisticiens européens, et il rencontre régulièrement son homologue de la CEE pour maintenir une étroite collaboration.

Facilitation du commerce

35. Des représentants du Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international participent à une étude de l'OCDE sur l'incidence économique des IED.

Analyse économique

36. Des économistes du secrétariat ont continué de coopérer étroitement avec l'OCDE et d'améliorer la coordination au moyen de consultations sur des points précis du programme de travail, en particulier en ce qui concerne les pays en transition. Le secrétariat a participé aux réunions suivantes : le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement; le Groupe d'experts financiers sur les pays d'Europe centrale et orientale; et le Groupe sur l'intégration de l'économie et de l'environnement. Des consultations ont également eu lieu sur les programmes de travail que les deux secrétariats ont établis pour examiner les questions relatives au marché du travail dans les pays en transition.

Energie

37. Des renseignements ont été échangés dans le domaine des statistiques du charbon (commerce, production, demande et transport). L'OCDE était représentée à la session du Groupe de travail du marché charbonnier, des statistiques et du transport de charbon.

Développement du commerce international

38. Des représentants de l'OCDE participent régulièrement aux sessions du Comité pour le développement du commerce, dont la dernière réunion de décembre 1994. Des représentants du secrétariat participent et contribuent régulièrement aux réunions de l'OCDE sur la promotion des investissements dans les pays en transition ainsi qu'à celles sur les statistiques des IED. Les secrétariats des deux organisations préparent un recueil des pratiques nationales en matière d'établissement de ces statistiques.

Industrie et technologie

39. Une réunion intersecrétariats à laquelle participent l'OCDE, la Section de l'acier du secrétariat et l'Institut international du fer et de l'acier est organisée chaque année à Genève pour harmoniser les questionnaires statistiques et les définitions de la consommation d'acier. L'OCDE et la CEE établissent conjointement des indicateurs économiques applicables à la science et à la technologie dans les pays en transition, élaborent des questionnaires statistiques sur les industries mécaniques et l'automatisation et échangent des renseignements sur la gestion des bases de données.

Agriculture et bois

40. L'OCDE et la CEE participent régulièrement à celles des activités de l'autre organisme qui l'intéressent. L'OCDE participe également aux travaux du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques agricoles. Les consultations intersecrétariats avec l'OCDE et la FAO au sujet de

la coopération avec les pays en transition dans le domaine des politiques agricoles ont commencé. Les normes relatives à la qualité des aliments établies par la CEE sont complétées par des brochures explicatives élaborées dans le cadre du régime de l'OCDE sur l'application de normes internationales aux fruits et légumes frais. La CEE a apporté sa contribution à un séminaire de l'OCDE sur la foresterie, l'agriculture et l'environnement, au cours duquel les résultats préliminaires de l'étude CEE/FAO sur les tendances du bois en Europe ont été présentés.

Etablissements humains

40a. Le Comité des établissements humains a poursuivi sa coopération avec l'OCDE sur le projet relatif aux cités écologiques et a commencé à coopérer avec elle dans le cadre du projet concernant les indicateurs urbains. Le secrétariat de la CEE a participé à une réunion des secrétariats des organisations internationales travaillant dans ce domaine qui s'est tenue au siège de l'OCDE en vue de tirer le plus grand parti des ressources disponibles et de faire en sorte que leurs initiatives soient complémentaires.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/CSCE)

41. En mars, le secrétariat a présenté au Forum économique de la CSCE une analyse de l'évolution économique et des questions qui se posent aux gouvernements des pays en transition (voir document E/ECE/1312).

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Direction exécutive et gestion

42. Le Secrétaire exécutif s'est rendu au siège de la BERD en novembre 1994. Il représentera le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la réunion annuelle des gouverneurs de la BERD le 10 avril 1995.

Environnement

43. La BERD, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) coopèrent avec le Groupe de travail CEE composé de hauts fonctionnaires pour le processus "Un environnement pour l'Europe" aux préparatifs de la Conférence de Sofia.

Transports

44. La CEE coopère avec la BERD et la BIRD dans le cadre du Groupe de travail du G-24 sur les transports afin de définir les projets d'investissement prioritaires en Europe centrale et orientale comme suite à la deuxième Conférence paneuropéenne sur les transports.

Analyse économique

45. Les contacts avec la BERD ont été renforcés. Un membre du secrétariat a participé à la réunion annuelle de la Banque à Saint-Petersbourg et des consultations ont été tenues en décembre avec le cabinet de l'Economiste principal à Londres sur divers éléments de nos programmes de travail

respectifs. Le secrétariat a décidé d'aider la BERD à analyser l'évolution économique en cours dans les pays en transition en lui fournissant les statistiques et les textes avant publication des analyses de la CEE.

Développement du commerce international

46. Des représentants de la BERD participent régulièrement aux réunions du Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie et présentent des communications sur des sujets connexes. Le secrétariat et les divisions compétentes de la BERD échangent publications et études. En 1994, la BERD a publié dans la série "Law in Transition" un article sur l'aide fournie par le Groupe de travail aux pays en transition.

Industrie et technologie

47. La BERD et la Banque mondiale financent en partie une étude mondiale sur l'industrie sidérurgique qui porte sur les lignes de produits, les capacités existantes, la production, le commerce et la consommation de produits sidérurgiques jusqu'à l'an 2000.

48. Il faut souhaiter que ces organisations participeront au financement du "Projet pilote de démonstration du nettoyage environnemental de certains sites de production chimique" pour lequel les pays d'Europe centrale et orientale ont manifesté un intérêt particulier. A ce jour, une quarantaine de sites y ont été répertoriés et une réunion d'experts est prévue en mars 1995 pour la poursuite de ce projet.

Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale

Transports

49. La CEE a participé à un séminaire sur la sécurité routière en Europe centrale et orientale organisé conjointement en 1994 par la Banque mondiale et les programmes PHARE et TACIS de la Communauté européenne.

Statistiques

50. La CEE collabore de manière particulièrement étroite avec le FMI et la Banque mondiale dans le partage et la collecte des données et l'apport d'une assistance technique aux pays en transition. Les chefs des divisions de statistique du FMI et de la Banque mondiale jouissent actuellement du statut d'observateur au Bureau de la Conférence des statisticiens européens et les deux organisations contribuent à la présentation conjointe des programmes statistiques examinés par la réunion plénière de la Conférence cette année.

Conseil de l'Europe

51. Le Conseil de l'Europe coopère activement avec la CEE aux préparatifs de la Conférence ministérielle de Sofia, en particulier en élaborant une stratégie paneuropéenne concernant la diversité biologique qui sera soumise à la Conférence.

52. Le secrétariat de la CEE collabore également avec le Conseil de l'Europe comme l'a montré, par exemple, le contrôle du recensement spécial de la population réalisé l'année passée dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

53. Après la Conférence européenne sur la population, organisée conjointement par la CEE, le Conseil de l'Europe et le FNUAP en tant que réunion préparatoire régionale à la Conférence internationale sur la population et le développement, les trois organisations ont publié en commun deux volumes des actes de la Conférence en même temps que ses recommandations.

54. Le Comité CEE des établissements humains a continué à collaborer avec le Conseil de l'Europe en matière de développement durable des zones urbaines et il envisage des activités conjointes avec le Fonds de développement social du Conseil dans le cadre de son projet relatif aux profils de pays sur le secteur du logement. Le secrétariat de la CEE a présenté une communication (Vers un développement durable des établissements humains dans la région de la CEE) à la dixième Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), qui a eu lieu à Oslo en 1994.

Organisation mondiale du commerce (OMC/GATT)

55. Le secrétariat de la CEE participe aux réunions ordinaires du GATT sur certains produits où il fournit des renseignements actualisés. La division "Etude et analyses des politiques commerciales" du secrétariat de l'OMC (GATT) a aidé la CEE à élaborer le document de travail présenté à la table ronde du Comité pour le développement du commerce en décembre 1994 à laquelle un haut fonctionnaire du GATT a participé. La CEE entretient avec les fonctionnaires compétents de l'OMC des relations de travail dans les domaines commerciaux concernant les pays en transition.

B. COOPERATION DE LA CEE AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES OU NON GOUVERNEMENTALES

56. Dans l'exécution de ses programmes de travail, la CEE coopère avec de très nombreuses autres organisations. Les principaux traits de cette coopération depuis la quarante-neuvième session de la Commission sont exposés ci-après.

Environnement

57. Le Comité des politiques de l'environnement et le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/EURO) ont conclu un nouvel accord de coopération. Suite à la deuxième Conférence européenne sur l'environnement et la santé (Helsinki, juin 1994), le Comité européen de l'environnement et de la santé (CEES) a été créé pour appliquer le Plan d'action en faveur de l'environnement et de la santé dans la région européenne, définir et considérer les nouvelles questions concernant l'hygiène du milieu et coopérer avec des partenaires au processus "Un environnement pour l'Europe". Il comprend quatre représentants désignés par le Bureau régional, quatre représentants désignés par le Comité des politiques de l'environnement, ainsi que des représentants des organisations et institutions internationales compétentes.

58. Lors des préparatifs du nouveau protocole relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre (adopté en 1994), la modélisation de l'évaluation intégrée a joué un rôle déterminant. L'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués et l'Institut de Stockholm pour l'environnement (SEI) ont apporté des contributions décisives. Les travaux ont été dirigés par l'Equipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et par le Groupe de travail des stratégies. Une coopération analogue devrait intervenir dans le déroulement de la deuxième étape prévue par le Protocole relatif à la lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou leurs flux transfrontières.

59. En ce qui concerne les effets, l'OMS, par l'intermédiaire de son Centre européen pour l'environnement et la santé, contribue de manière notable à l'aspect scientifique des négociations relatives à la réduction des émissions. Cette contribution devrait s'intensifier lors des travaux préparatoires sur les composés azotés, les polluants organiques persistants (POP) et les métaux lourds, inscrits au plan de travail de l'Organe exécutif. Les contributions de l'OMS sont relayées par le Groupe de travail des effets.

60. Le même canal a été utilisé de manière informelle pour bénéficier des renseignements recueillis par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). Ces renseignements concernent en particulier les effets de l'acidification sur l'environnement.

61. Dans le cadre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eaux transfrontières et des lacs internationaux, des principes directeurs détaillés concernant la prévention et la maîtrise de la pollution de l'eau due aux engrais et aux pesticides ont été établis sous les auspices du Comité des politiques de l'environnement et du Comité de l'agriculture, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). De plus, la CEE et le Bureau régional de la FAO pour l'Europe coopèrent aux préparatifs d'un atelier régional sur la maîtrise de la pollution de l'eau par l'agriculture que la Croatie accueillera en octobre 1995.

62. Parmi les organisations non gouvernementales (ONG) qui participent aux préparatifs de la Conférence ministérielle de Sofia, on peut citer : le Bureau européen de l'environnement (BEE), Amis de la Terre international, l'Organisation mondiale des Parlementaires pour la protection de l'environnement, la Chambre de commerce internationale (CCI), le Conseil international du droit de l'environnement, le Centre régional pour l'environnement (REC) de Budapest, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), le Fonds mondial pour la nature, etc. Ces organisations élaborent des contributions pour la Conférence et participent aux réunions sous les auspices du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires pour le processus "Un environnement pour l'Europe" qui coordonne l'ensemble.

63. La CEE coopère avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le cadre de leur projet commun sur le renforcement des capacités de gestion de l'environnement des pays d'Europe centrale et orientale. A ce titre, quatre ateliers ont eu lieu en 1994. Les résultats ont permis de formuler une série de recommandations aux gouvernements des pays de la CEE en transition vers l'économie de marché sous la forme de Directives sur la

gestion intégrée de l'environnement dans les pays en transition (ECE/CEP/5). Dans le cadre du projet, une base de données informatisée pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement a également été mise au point. Des discussions ont été entamées avec le PNUE pour préparer une série d'ateliers régionaux sur la gestion de l'eau en vue de contribuer à appliquer Action 21, le Plan d'action de la CEE pour la mise en oeuvre du programme Action 21 et la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eaux transfrontières et des lacs internationaux.

Transports

64. La CEE porte les résultats de ses travaux dans le domaine des transports à l'attention de la Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT) avec laquelle elle collabore également afin d'intégrer dans ses instruments juridiques les résolutions adoptées par les Ministres. Les domaines concrets de coopération sont la définition de critères communs concernant les goulets d'étranglement, les liaisons manquantes et la qualité de service sur les réseaux d'infrastructure, la sécurité routière, les questions environnementales, en particulier l'établissement de normes applicables aux véhicules de transport international par route, le transport combiné, les statistiques du transport routier, notamment l'établissement d'un questionnaire commun.

65. La CEE coopère avec la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) et avec la Commission du Danube en ce qui concerne les besoins en matière d'infrastructure des voies navigables, les dispositions relatives à la construction des bateaux de navigation intérieure, le code de la route de la navigation intérieure et l'harmonisation des prescriptions techniques, de sécurité et juridiques en matière de navigation intérieure. En outre, la coopération se poursuit avec les organisations ci-après : Union internationale des chemins de fer (UIC) (infrastructure du transport ferroviaire, facilitation du passage des frontières en trafic ferroviaire international); Organisation de la coopération des chemins de fer (OSJD) (infrastructure du transport ferroviaire, procédures internationales de transit en douane pour le transport ferroviaire de marchandises); Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) (facilitation du passage des frontières en trafic ferroviaire international, procédures internationales de transit en douane pour le transport ferroviaire de marchandises, transport de marchandises dangereuses); Union internationale des transports routiers (IRU) (questions de facilitation du transport par route, en particulier transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR, transport routier de marchandises dangereuses); Fédération routière internationale (FRI) (infrastructure des transports routiers); Alliance internationale du tourisme (AIT) et Fédération internationale de l'automobile (FIA) (questions douanières, sécurité du transport routier; construction des véhicules); Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA) (fabrication des automobiles, véhicules à moteur pour le transport des marchandises dangereuses).

Facilitation du commerce

66. Pour la partie juridique de son programme de travail, le Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international coopère avec la CNUDCI en vue d'éviter les obstacles au commerce dans les domaines juridique et de la pratique commerciale.

67. La CEE et l'ISO/CEI ont conclu un mémorandum d'accord concernant la coopération dans le domaine de l'échange de données informatisé (EDI).

68. L'Association européenne de libre-échange et le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) sont par ailleurs des organisations régionales qui mettent en oeuvre les recommandations pour la facilitation du commerce au niveau régional.

69. La CNUCED prend une part active à la promotion et à l'application des techniques de facilitation du commerce à l'intérieur comme hors de la région de la CEE. En particulier, le Sommet mondial de responsables commerciaux sur l'efficacité commerciale (Columbus, Ohio, 1994) a souligné l'importance de l'application des recommandations EDIFACT/ONU ainsi que des autres recommandations pour la facilitation du commerce.

Analyse économique

70. Un économiste a participé à la réunion annuelle de la BRI et a consulté ses homologues de la Banque à propos de leurs travaux sur les pays en transition.

71. Dans le cadre du suivi de la Conférence européenne sur la population (Genève, mars 1993), organisée conjointement par le Groupe mixte CEE/FNUAP des activités relatives à la population, le Conseil de l'Europe et le FNUAP, ces organismes ont publié en commun deux volumes des actes de la Conférence et ses recommandations. Y figurent notamment cinq documents de base et les déclarations soumises par les gouvernements des pays membres de la CEE.

72. Dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement social, la CEE et l'American Association of Retired Persons organisent ensemble un atelier sur le vieillissement de la population en Europe et en Amérique du Nord : message au Sommet mondial pour le développement social (Genève, 13 et 14 février 1995). Parmi les participants à l'atelier, il y aura notamment des représentants de diverses organisations intergouvernementales, en particulier l'Organisation mondiale de la santé, d'organisations non gouvernementales, de gouvernements et d'universités. L'atelier sera axé sur l'action des pouvoirs publics face au vieillissement de la population dans la région de la CEE.

Energie

73. La CEE coopère étroitement avec l'Organisation internationale du Travail en ce qui concerne les aspects sociaux de la restructuration de l'industrie charbonnière et la sécurité des mines. L'OIT a été l'un des organisateurs de l'Atelier sur la prévention des maladies professionnelles et a financé la participation de plusieurs représentants d'Europe orientale.

La CEE a participé à la session annuelle de la Commission de l'industrie charbonnière de l'OIT en 1995 et y a fait une communication.

74. La CEE coopère avec le World Coal Institute (ONG) qui envoie des spécialistes à ses réunions dans le domaine du charbon, appuie ses politiques et programmes et participe à l'organisation de manifestations de la Commission (réunion d'experts des techniques propres d'utilisation du charbon, Colloque sur le développement durable, etc.).

Développement du commerce international

75. En 1994, des relations de travail ont été établies avec les divisions de l'ONUDI qui s'occupent de la promotion des IED et des PME. A leur demande, le secrétariat leur a adressé certaines de ses études en la matière.

76. La CEE collabore étroitement avec la CNUCED sur les questions relatives au commerce, aux investissements étrangers et à la privatisation. Des représentants des deux secrétariats participent aux réunions organisées par d'autres organisations, et y présentent des communications et échangent des renseignements sur les questions d'intérêt mutuel.

77. La CEE a participé aux préparatifs et au déroulement de l'atelier sur le commerce régional, les paiements et la coopération économique des Etats membres de la CEI entre eux et avec les Etats baltes (République de Moldova, janvier 1995). La réunion était financée par le PNUD et organisée par la CNUCED en coopération avec la CEE et le CCI.

Industrie et technologie

78. Le Groupe de travail de l'industrie chimique est depuis longtemps associé au Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC) qui lui fournit des conseils et une aide technique pour un grand nombre de ses projets. Le CEFIC participe également régulièrement aux sessions annuelles du Groupe de travail et y contribue activement. Des arrangements analogues se mettent actuellement en place avec la Fédération européenne des ingénieurs chimistes et d'autres associations professionnelles (par exemple la BCECA, British Chemical Engineering Contractors Association, dont les activités des membres sont situées, à 60 %, en dehors du Royaume-Uni).

79. Le secrétariat a entamé des discussions avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en vue de coopérer à l'élaboration de l'étude comparée précitée de la législation applicable à l'industrie chimique. Cette organisation souhaite à la fois contribuer à l'étude et utiliser ses résultats.

80. A la dernière session annuelle du Groupe de travail de l'industrie chimique, une table ronde était présidée par l'Association des fabricants de matières plastiques en Europe qui regroupe presque tous les pétrochimistes et fabricants de polymères européens et à laquelle appartenaient plusieurs des principaux intervenants. Une formule analogue est mise en place avec le Groupe international d'étude du caoutchouc qui rassemble environ 80 % des producteurs mondiaux de caoutchouc. L'étroite collaboration entre l'Association,

le Groupe et le secrétariat sera très utile pour assurer de bonnes conditions d'exploitation technique et de formation dans la chimie des matières synthétiques des pays en transition.

81. La coopération étroite et les contacts réguliers avec quelque 25 à 30 organisations internationales dans le secteur des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation au cours des cinq dernières années a beaucoup contribué à la diffusion de l'information et a permis d'éviter les chevauchements d'activités. On peut citer les exemples de la coopération avec la Fédération internationale de robotique en matière de robotique industrielle, qui a permis de mener à bien et de mettre en vente une publication des Nations Unies, et avec la Fédération internationale de génie médical et de bio-ingénierie sur la mise en oeuvre de nouvelles technologies médicales dans la région.

82. De manière analogue, le Groupe de travail des politiques de normalisation coopère régulièrement avec l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML), le secrétariat de l'AELE, la Communauté d'Etats indépendants (CEI) et de nombreux organes internationaux ou régionaux de normalisation (essentiellement l'ISO et la Commission électronique internationale (CEI)) pour attribuer un ordre de priorité aux travaux internationaux, régionaux et nationaux de normalisation et formuler des recommandations visant à faciliter la coopération internationale et à éliminer les obstacles techniques au commerce international. Cette coopération prend la forme d'échanges périodiques (annuels) d'informations et d'activités conjointes (par exemple un programme de formation sur la métrologie à l'intention de participants des pays en transition, organisé conjointement par le secrétariat de la CEE et l'OIML qui doit avoir lieu à Paris (France) en mars 1995).

83. Le secrétariat reste en contact avec l'Initiative centreeuropéenne : il a participé à la quatrième réunion plénière du Groupe de travail sur les PME, afin de commencer à donner suite à l'engagement de coopération de la CEE dans les secteurs des transports, de l'environnement et de l'énergie. La Réunion ministérielle sur la coopération commerciale et industrielle aura lieu à Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine) en mars 1995, où le secrétariat présentera une note d'information de la CEE.

84. L'European Regional Industrial Development Organization (ERIDO) et l'European Research Foundation and Institute (ERFI) ont activement appuyé l'idée de la Division de l'industrie et de la technique de la CEE de lancer un forum européen sur le développement industriel durable et ont coprésidé la réunion d'experts de la CEE qui s'est tenue à Genève en novembre 1994 pour examiner les propositions relatives à un tel forum. L'ERIDO souhaiterait lancer avec la CEE un programme de formation sur la planification des implantations industrielles et le développement économique régional en Europe centrale. Ce programme en est à l'heure actuelle à la phase préparatoire, étant entendu que l'Union européenne participerait à son financement.

Agriculture et bois

85. La coopération avec la FAO apparaissait principalement dans la participation conjointe de la CEE et de la FAO à la Division de l'agriculture et du bois et aux cinq groupes de travail mixtes placés sous l'égide du Comité

de l'agriculture et du Comité du bois. La décision par la FAO de muter ses fonctionnaires appartenant aux divisions mixtes des commissions économiques régionales des Nations Unies, prenant effet au premier semestre de 1995, met un terme à cette forme de coopération. La nouvelle formule permet la poursuite d'activités communes dans le domaine du bois mais suppose le réexamen des activités relevant du Comité de l'agriculture.

86. Des consultations ont lieu avec le secrétariat FAO de la Commission du Codex Alimentarius afin d'améliorer les relations de travail entre le Groupe de travail CEE de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité et le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais tropicaux (CCTFFV).

87. Le BIT apporte des contributions importantes aux travaux du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières.

88. La Division CEE/FAO contribue au suivi des conférences ministérielles de Strasbourg et d'Helsinki sur la protection des forêts en Europe et coordonne au niveau international le suivi de l'application de la résolution H3 relative à la coopération forestière avec les pays en transition.

Etablissements humains

89. Le Comité a poursuivi sa coopération avec les ONG. Il organise des réunions périodiques pour resserrer cette collaboration. Des représentants d'ONG participent aux travaux des équipes spéciales ainsi qu'aux ateliers de la CEE. Un atelier conjoint CEE/Union internationale des locataires devrait avoir lieu en juin 1995.

C. COOPERATION DE LA CEE AVEC DES GROUPEMENTS SOUS-REGIONAUX

Environnement

90. La CEE a renforcé sa coopération avec le programme de promotion d'un développement territorial/spatial durable de l'**Initiative centreuropéenne** en vue de contribuer à la définition de ses objectifs, à la coordination de la planification et de l'exécution des projets sous les auspices de la CEE et de l'Initiative et de faire connaître ses résultats aux échelons sous-régional et régional. La réunion consultative Initiative 2010 sur le développement économique durable en Europe centrale convoquée à Budapest les 12 et 13 janvier 1995 par le Gouvernement hongrois avec l'appui du programme PHARE de l'Union européenne s'est félicitée de l'appui de la CEE à ce programme et de sa volonté de jouer un rôle actif, en particulier, par le biais de ses conventions et programmes pertinents. On a jugé ces derniers utiles pour favoriser l'aménagement de l'espace en particulier dans un contexte transfrontière (réseaux de surveillance de la qualité de l'eau et de l'air, évaluation de l'impact sur l'environnement et la santé, participation du public aux projets de développement, mécanismes d'intervention et exercices de simulation, zones de démonstration de l'efficacité énergétique en faveur des petites et moyennes entreprises, modernisation des infrastructures de transport, etc.).

91. L'élaboration de nouveaux instruments juridiques sur les composés azotés, les polluants organiques persistants et les métaux lourds suppose un renforcement de la coopération et de la coordination avec les organes des conventions relatives aux mers sous-régionales. Il s'agit notamment de la **Commission d'Oslo et de Paris (OSPARCOM) pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique Nord-Est** et la **Commission pour la protection du milieu marin dans la zone de la mer Baltique (HELCOM)**, et dans une moindre mesure du **Plan d'action pour la Méditerranée de la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution**. Pareilles coopération et coordination portent sur les critères et le choix des substances faisant l'objet d'une réglementation, l'harmonisation des engagements en matière de réduction des émissions, du suivi et de la communication de données. Les organes subsidiaires compétents prévus par les conventions et les secrétariats sont engagés dans cette coopération.

92. Dans le cadre de la stratégie de protection de l'environnement arctique, adoptée par les ministres de l'environnement des huit pays arctiques, le **Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP)** a été établi. Il vise en priorité les polluants organiques persistants, les métaux lourds, les radionucléides et l'acidification. Les ministres ont décidé de prendre les mesures qui s'imposaient en vertu de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance relativement aux polluants organiques persistants, aux métaux lourds et à l'acidification pour la protection de la région arctique. Ils ont préconisé de coordonner étroitement les études sur les effets, les évaluations économiques et techniques, le suivi et l'élaboration des politiques. Les secrétariats assurent la liaison nécessaire entre les organes compétents.

93. A l'Atelier consacré à l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans la région arctique convoqué dans le cadre de la stratégie, les pays de la région ont décidé d'appliquer la Convention CEE sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, d'adapter ses dispositions aux besoins de la région et de resserrer leur coopération en ce qui concerne la protection de l'environnement.

Transports

94. La CEE a participé à des conférences ministérielles sous-régionales sur les transports, telles que la **Conférence sur les transports en mer Baltique** à Varsovie, les **Conférences sur les transports en Europe centrale** à Sopron, Brijuni et Bratislava, ainsi que la **Conférence sur les transports en mer Noire** à Constanta. Elle a également participé à plusieurs réunions de l'**Initiative centreuropéenne** et présenté à ce propos des communications relatives aux questions d'infrastructure et de réglementation en matière de transport.

Statistiques

95. La CEE est en relation étroite avec le **Comité statistique de la CEI** dont les représentants participent à un grand nombre de ses réunions et lui communiquent des statistiques concernant les pays de l'ex-Union soviétique.

Energie

96. L'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bulgarie, la Fédération de Russie, la Géorgie, la Grèce, la République de Moldova, la Roumanie, la Turquie et l'Ukraine ont constitué un groupement régional de **coopération économique dans le bassin de la mer Noire**. A leur réunion de juin 1994 à Tbilisi, les ministres des affaires étrangères ont décidé de constituer un groupe de travail sur l'énergie. Celui-ci a tenu sa première réunion à Varna en octobre 1994 et le Conseil du groupement a fait le point sur la situation du secteur de l'énergie dans ses pays membres pour déterminer les problèmes et les besoins de la région. Le Conseil a proposé une série de projets concernant l'interconnexion des réseaux électriques des pays membres, la tarification électrique, la modernisation des centrales thermiques et des lignes de transport de force, des systèmes de contrôle et d'acquisition des données pour la distribution de l'électricité. Le secrétariat a contribué à la brochure relative à la situation énergétique dans la région de la mer Noire. La CEE pourrait contribuer ou exécuter en commun certains des projets, du fait de sa longue expérience en matière d'interconnexions internationales et d'autres questions énergétiques.

97. La CEE pourrait contribuer aux activités de l'Initiative centreuropéenne en examinant les questions énergétiques et environnementales.

98. En ce qui concerne la coopération avec les pays méditerranéens dans le domaine des énergies renouvelables, la CEE poursuit ses efforts dans le cadre du Comité de l'énergie pour appuyer la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie renouvelable dans la région, en particulier dans les pays méditerranéens. Un atelier sur la question s'est tenu en coopération avec le Gouvernement espagnol et la Plataforma Solar de Almeria en mai 1994. Israël envisage d'accueillir un atelier sur l'énergie solaire en coopération avec la CEE.

99. Lancé en 1988, le **Projet PNUD/CEE sur les applications solaires et l'efficacité énergétique dans la conception des bâtiments** visait à mettre au point un programme pour mini-ordinateurs, un manuel de l'opérateur, des directives de conception et des stages pour former les architectes d'Europe méridionale et orientale aux techniques écono-énergétiques de conception des bâtiments utilisées en Europe occidentale au cours des 15 dernières années. Une réunion spéciale d'experts s'est tenue à Londres en juillet 1990 au début d'un voyage d'étude au Royaume-Uni consacré aux bâtiments, produits, matériaux de construction et technologies britanniques écono-énergétiques. Les pays méditerranéens ont tiré un profit particulier de ce projet qui a servi d'exemple de sensibilisation interrégionale. En tant que partenaire de l'ONUDI, le secrétariat de la CEE a rédigé un rapport annuel sur le contexte macroéconomique et la politique énergétique dans lesquels s'inscrivent les politiques industrielles d'économies d'énergie dans la région depuis 1989.

100. En 1989 s'est tenu le Colloque sur l'utilisation optimale des ressources énergétiques primaires dans la consommation finale de chaleur qui a passé en revue les améliorations de l'efficacité dans l'ensemble du système énergétique. Le Colloque sur les mesures concernant l'efficacité énergétique dans l'industrie s'est tenu en Slovénie en 1991.

Développement du commerce international**101. Comité international pour les réformes et la coopération économiques.**

Créé en 1993 à Kiev (Ukraine) avec l'appui des Etats de la CEI (en particulier la Fédération de Russie), de pays d'Europe centrale et orientale, de pays occidentaux et d'institutions internationales. Objectifs : élaboration de projets et de programmes pratiques visant à stimuler les échanges et les investissements entre les pays de la région et à promouvoir la coopération économique et les investissements Est-Ouest. Des contacts ont été établis avec le Comité en janvier 1995. Il a été décidé que les deux parties échangeraient des informations sur les questions d'intérêt mutuel et sur les réunions qu'elles organisaient. La CEE a été invitée à participer à la réunion du Comité sur l'amélioration des conditions des investissements étrangers directs dans les Etats nouvellement indépendants et en Europe centrale et orientale, qui se tiendrait à Bonn en février 1995.

Etablissements humains

102. Les délégations des Etats baltes ont offert d'organiser des voyages d'étude après la cinquante-sixième session du Comité en septembre 1995. Ces voyages sont en cours d'organisation et seront axés sur : a) les politiques du logement social; b) les politiques et les problèmes pratiques de l'énergie dans le secteur du logement; c) la préservation des centres-villes et la rénovation urbaine. Par ailleurs, un atelier sur la privatisation des logements devrait avoir lieu en Estonie en 1995.
